



MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT
TI-KËR AR FOREST-FOUENANT

COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT ARRETE MUNICIPAL

*C'est le moment
de tout faire pour aider
le Père Noël !!*

LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

Considérant que la venue du Père Noël est source de joie et de magie pour nous tous ;

Considérant qu'il appartient à la commune de La Forêt-Fouesnant de concourir à la joie et à la magie de Noël ;

Considérant l'absolue nécessité pour les Forestois et les Forestoises de faciliter la distribution de cadeau ;

Considérant que pour garantir la sécurité dans la nuit du 24 au 25 décembre 2022, il y a lieu de régler l'organisation, le stationnement et la circulation afin de prévenir tout risque d'accident et de faciliter la bonne distribution des cadeaux ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Le Père Noël, les lutins et son attelage sont autorisés à survoler les toits de la ville de La Forêt-Fouesnant, du samedi 24 décembre 2022, 22h00 jusqu'au dimanche 25 décembre 2022, 20h00.

Ils sont autorisés à se poser sur les toits, dans les rues et sur la place de la baie autant que nécessaire afin de faciliter le déchargement et la livraison des cadeaux.

ARTICLE 2

Il appartient à chaque enfant forestois de préparer une collation de préférence gourmande et d'y ajouter un dessin ou un petit mot, afin de faciliter le travail du Père Noël et des lutins car la nuit sera longue.

ARTICLE 3

Considérant l'absolue nécessité pour Tornade, Danseuse, Furie, Comète, Cupidon, Tonnerre, Eclair et Rudolph, de pouvoir se reposer et se ravitailler ; autorisation est donnée aux rennes de stationner et paître sur les espaces de verdure forestois, afin que ces derniers puissent se reposer avant de poursuivre la distribution des présents.

ARTICLE 4

Compte tenu de la crise énergétique et de l'effort de sobriété demandé à chacun, il est demandé aux enfants et aux adultes de comprendre que tous les cadeaux ne pourront être livrés. Le Père Noël, nous informe qu'il fera de son maximum pour que chacun reçoive ce qu'il préfère.

La Forêt-Fouesnant, le 22 décembre 2022.

Le Maire,